

La lettre #1 des négociations

Méthodologie des négociations salariales et agenda social dans la Fonction publique

1/PROPOSITIONS DGAFP :

Suite aux bilatérales entre le ministre de la Fonction publique et les OS de la FP, un premier agenda social a été élaboré par la DGAFP. Plusieurs réunions sont prévues jusqu'au mois de décembre sur la méthode de négociation salariale dans la Fonction publique.

De plus, comme le ministre s'y était engagé, un courrier de sa part nous est parvenu le 13 octobre au soir. Dans ce dernier, il est question d'une part d'un cadre de négociations salariales correspondant à deux temporalités, d'autre part d'une concertation autour des thèmes qui relèveraient du projet de loi FP, et pour finir trois autres cycles de négociations sur différents thèmes comme l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les conditions et organisation de travail, la formation professionnelle. Des groupes de travail dédiés sont aussi prévus sur la transition écologique, l'action sociale et notamment le logement, les droits syndicaux et le fonctionnement des instances représentatives.

Concernant le cadre des négociations salariales à deux temporalités, il s'agirait :

— D'une négociation annuelle sur les salaires (valeur du point, GIPA, ajouts de points, CET, convergences indemnitaires...) chaque premier semestre de l'année N pour définir les mesures transversales à toute la Fonction publique de l'année N+1 ;

— De négociations pluriannuelles sur les principes structurels d'évolution des rémunérations en lien avec l'évolution des mécanismes de carrière (évolution des grilles, part des primes dans la rémunération, enjeux différenciés selon les filières ou métiers, etc.)

Concernant le projet de loi Fonction publique, il pourrait être, selon les vœux du ministre, formalisé début janvier après des concertations menées au cours du trimestre à venir. Il contiendrait des mesures, freins et leviers à actionner, liées au programme « **Accès, parcours, rémunérations** » ainsi que des mesures sur la reconnaissance et expérience professionnelle, mobilité des parcours, développement des compétences et protection des agent-es.

2/ PREMIÈRES REMARQUES DE LA CGT FONCTION PUBLIQUE SUR LA MÉTHODE :

Nous avons demandé, après la tenue des réunions bilatérales, une multilatérale avec l'ensemble des organisations syndicales pour débattre des propositions du ministre en matière d'agenda social, du projet de loi FP et des points relevant de négociations ou concertations. C'était aussi l'occasion de débattre des mesures urgentes à prendre pour relever les rémunérations des agent-es de la FP afin de préserver le pouvoir d'achat.

Sans avoir de réponse à cette demande, nous avons reçu une première invitation au groupe de travail du 17 octobre à la DGAFP concernant « **la rénovation du cadre annuel de la politique salariale** ».

Le cadrage des discussions et négociations ainsi que l'agenda social sont donc à nouveau issus d'une décision unilatérale du ministre de la FP même s'il fait suite à des réunions bilatérales avec les organisations syndicales.

Notre demande de revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice pour faire cesser le vertigineux décrochage entre la valeur du point d'indice et le coût de la vie n'est absolument pas prise en compte. Pire, il pourrait même être prévu par le ministre, en plus d'une non-récupération des pertes des années précédentes, aucune revalorisation du point d'indice pour l'année 2024. En effet, seule est proposée par Guerini une méthode de négociation pour un accord sur un nouveau cadre qui débiterait début 2024 pour l'année 2025.

Notre demande d'ouverture immédiate de négociations pour la refonte des grilles salariales, indispensable pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueux de notre statut avec à chaque échelon un gain de rémunération, n'est pas non plus pris en compte. En effet, la négociation pluriannuelle proposée par Guerini n'est que sur les principes structurels et non pas sur une refonte des grilles et une amélioration du déroulé de carrière.

La CGT Fonction publique le réaffirmera à chaque occasion: la valeur du point est un outil irremplaçable, la grille unique un socle incontournable. Il faut prioriser les mesures générales, indexer la valeur du point sur le coût de la vie, cesser les primes aléatoires, garantir l'égalité femmes/hommes, redonner du souffle à des déroulements de carrière étriqués.

Après une revalorisation conséquente du point d'indice, la CGT FP est prête à discuter d'une évolution du cadre des négociations salariales annuelles concernant notamment les mesures générales qui doivent être réévaluées chaque année. Il est en effet important de partir d'un diagnostic partagé, d'anticiper sur le budget, et d'évaluer ensemble le financement de ces revalorisations.

Concernant les négociations pluriannuelles, si la CGT FP est favorable à ce que les principes structurels d'évolution des rémunérations soient débattus et inscrits dans un accord, ils ne peuvent pas être les seuls points de l'accord. La CGT FP souhaite une négociation pour réaffirmer certains principes et acter des avancées concrètes en matière de grilles salariales, de déroulés de carrière, d'égalité professionnelle F/H.

La CGT Fonction publique a travaillé dans ce sens à l'élaboration d'un accord-cadre et sera en mesure de le présenter et le soumettre à débat et avec les autres organisations syndicales et avec le ministère.

Concernant le projet de loi FP, la CGT Fonction publique se positionne d'ores et déjà contre un projet de loi qui s'inscrirait dans le prolongement de la philosophie de la loi de Transformation de la Fonction publique, avec en particulier un accent mis sur l'individualisation des rémunérations et le développement de leur part aléatoire et discrétionnaire sous couvert de reconnaissance du « mérite » individuel et collectif.

La CGT Fonction publique est par contre prête à discuter de mesures telle la protection des agent-es, la nécessaire prise en compte des indemnités dans le calcul des retraites, l'indexation des rémunérations au coût de la vie ainsi que des pistes pour le financement de nos revendications.

Concernant les différentes thématiques proposées à négociation, nous souhaitons bien évidemment discuter avant même de rentrer en négociation, des attendus des uns et des autres ainsi que du financement octroyé pour acter les éventuelles avancées issues de ces négociations. Il est entendu pour nous que la négociation a vocation à permettre des améliorations concrètes et non d'entériner des reculs ou des régressions.

3/DÉROULÉ DE LA PREMIÈRE RÉUNION LE 17 OCTOBRE À LA DGAFP :

La CGT Fonction publique, après un courrier unitaire, a obtenu la venue du ministre de la Fonction publique lors de cette première réunion de travail ce 17 octobre.

Après un hommage à Dominique Bernard assassiné dans le cadre de son travail, nous avons échangé à partir de nos revendications sur l'agenda social, sur notre souhait d'avoir de vraies négociations sur les rémunérations et sur les revalorisations immédiates indispensables. Si le ministre a répondu favorablement à la tenue d'une multilatérale très prochainement pour échanger sur la méthode de travail et le contenu de son courrier, il n'a pas pu s'engager sur des évolutions salariales pour l'année 2024. **De ce fait et en accord avec l'ensemble des OS présentes à cette réunion, nous avons demandé l'ajournement de la réunion. Un communiqué unitaire a été diffusé, il fait part de notre demande d'un engagement du ministre sur les mesures générales d'augmentation salariale pour l'année 2024.**

Montreuil, le 18 octobre 2023

